

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 116 (1990)  
**Heft:** 7

**Nachruf:** Mestral, Georges de

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

technique qu'économique. Sept projets ont été également mentionnés, six ont obtenu une mention honorifique et douze ont été cités.

Conformément au règlement du concours, les auteurs du projet classé premier recevront 80 millions de lires (soit environ 90 000 francs suisses), ceux du second prix 40 millions de lires (45 000 fr.), et ceux du troisième 20 millions de lires (22 500 fr.). Les sept équipes mentionnées recevront 5 millions de lires (5 600 fr.) chacune.

**Premier prix:** Jorge Silvetti, Rodolfo Machado, Peter Lofgren (USA); collaborateurs : Carlos Aparicio, Daniel Becker, Doug Dolozal, Darrel Fields, Roberto Pietroforte, Carmela Canzoniere

**Deuxième prix:** Pierluigi Nicolin (Italie)

**Troisième prix:** Bruno V. Gabrielli, Edda Maria Ricagno, Augusto Lagagnina, Piatro Gozzani, Sonia Filippini, Gianluca Terragna (Italie); collaborateurs : Giuseppe Gambirasio, Paolo Fusero, Roberto Ravera, Gianluca Torre, Giuseppe Fregola.

#### Projets mentionnés :

- Lucio Altarelli, Stefano Garano, Hector Dante Floriani (Italie)
- Rita Viardo, Enrico Pinna, Diego Zoppi (Espagne)
- Jean-Luc Chassais, Octave Garcia Martin (France)
- Mauro Galantino (Italie)
- Renato Nicolini (Italie)
- Antonio Diva, Franca Helg, Marco Albini, Elena Iseppi, Giovan Tortelli (Italie)
- Alessandro Mensa (Italie).

#### Mentions honorifiques

- Luigi Berazzoni (Italie)
- Alberto Ponis, Luciano Grasso (Italie)
- Francisco E. Sanin (Royaume-Uni)
- Giuseppe Farinello (Italie)

- Franco Purini, Laura Therme (Italie)
- John Pardey, Ronald Yee (Royaume-Uni).

*Citations* (seul est cité le nom du chef d'équipe) : Mark Shapio (USA), W.L.T. Korvinus (Hollande), Philippe Faure (Royaume-Uni), Jacky Suchail (France), Gian Paolo Bartolozzi (Italie), Andrzej Gawlikowski (Pologne), Enrico Davide Bona (Italie), Stefan Sterf (RFA), Luigi Vigni (Italie), Siro Salvaneschi (Italie), Giorgio Zenoni (Italie), Grazio D'ogliotti (Italie).

#### Le projet lauréat

Le projet lauréat a été choisi pour son approche équilibrée, qui, à travers ses éléments simples et clairs, parvient à définir une image sans ambiguïté de la Piazza Dante, qui répond parfaitement aux exigences du programme du concours.

La maison de Christophe Colomb, est mise sobrement en évidence ; le tracé du Vico Dritto di Ponticello est respecté, mais joue un rôle structurant dans la composition, rattaché aussi bien à l'ancienne entrée de la ville qu'au cheminement extra-muros de la Via del Colle. Une ligne médiane, bordée de deux rangées de palmiers évoquant le nouveau monde, recoupe la nouvelle place et la sépare de l'environnement urbain.

La création d'une fontaine accessible, articulée sur un double voile de murs, est particulièrement intéressante, et reprend le vocabulaire urbain caractéristique de la vieille cité médiévale. L'intégration d'un élément sculptural figuratif, utilisée par de nombreux concurrents, est ici très astucieusement traitée à travers un jeu d'escaliers qui lie la place et la fontaine et une structure qui rappelle celle des carènes des anciens vaisseaux.»

grand public sur son programme de réhabilitation ;

- le jury constaté, qui ne répond pas aux conditions indispensables à un jugement équitable, est présenté comme «provisoire»;
- les prix sont disproportionnés par rapport aux enjeux et aux dépenses à engager par les concurrents;
- le calendrier est incompatible avec les exigences d'un concours international;

- aucun engagement contractuel n'est pris par l'organisateur.

Les documents officiels tels que le programme et le règlement du concours n'ayant pas été soumis à l'UIA, celle-ci ne peut apporter son soutien à cette initiative et met en garde les éventuels candidats contre le caractère hautement aléatoire de cette mise en concurrence de professionnels dans des conditions discutables.

## Nécrologie

### †Georges de Mestral, membre d'honneur de la SVIA (1907-1990)

L'imagerie traditionnelle nous présente l'inventeur comme un savant distrait, absorbé par ses recherches et dont l'univers s'arrête aux limites de son laboratoire, d'où va sortir un jour la découverte qui révolutionnera le monde. On peut sans exagérer dire que l'invention du Velcro a apporté des changements dans l'existence de centaines de millions de personnes - que ce soit dans le détail ou pour des objets d'importance capitale -, et pourtant son inventeur n'avait rien d'un farfelu cloîtré dans son officine.

Au contraire, c'est l'observation de la nature, en plein air, qui l'a conduit à son invention aujourd'hui mondialement connue, classée parmi les 50 inventions les plus remarquables de notre siècle. Un œil averti ne suffit évidemment pas à transcrire l'exemple des fruits de la bardane, accrochés aux poils d'un chien, en mode d'emploi pour la fabrication en série d'un produit industriel. Et c'est là qu'intervient la solide formation de Georges de Mestral : collège classique, diplôme de l'Ecole de commerce, diplôme d'ingénieur mécanicien obtenu en 1930 à l'EPUL, en hydraulique, pratique professionnelle chez Brown Boveri, à Baden, chez Scintilla, à Soleure, aux Ateliers des Charmilles, à Genève, chez Ruegger, Instruments de

mesures, à Lausanne, sont quelques-unes des étapes qui ont affûté les dons d'inventeur et aiguillé le sens pratique de Georges de Mestral.

Il s'est beaucoup préoccupé de l'amélioration des conditions dans lesquelles travaille l'inventeur. En effet, ce dernier est confronté à l'alternative suivante : se consacrer lui-même à la mise en valeur de son invention, ce qui lui coûte beaucoup de temps et de travail administratif - au détriment d'autres recherches -, ou confier ce soin à d'autres, ce qui le prive en général de récolter les justes fruits de sa découverte. C'est en connaissance de cause que le défunt parlait de ce problème ; en effet, le succès universel du Velcro n'a que fort peu profité à son inventeur.

Avec Georges de Mestral, la SIA et la Suisse tout entière perdent un homme d'exception, qui a particulièrement fait honneur à sa formation, à sa profession et à son pays. Nous nous associons avec émotion au deuil de sa famille, de ses amis et de ses collaborateurs.

## Concours «La ville et la rivière», Anvers, (Belgique)

### Avertissement

Il vient d'être porté à la connaissance de l'Union internationale des architectes (UIA) qu'un concours international aurait été lancé, le 15 janvier 1990 par la Ville d'Anvers, en Belgique, sous le titre «La ville et la rivière».

L'attention des candidats éventuels, équipes d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes et d'experts en circulation, est attirée sur le fait que ce concours

ne respecte pas les recommandations de l'UNESCO en matière de concours internationaux d'architecture et d'urbanisme, approuvée par les Etats membres de cette organisation. En particulier :

- l'objectif consiste, au sein d'un programme «d'événements», à servir de point de départ à une campagne de promotion de la ville d'Anvers et à attirer l'attention du

grand public sur son programme de réhabilitation ;

- le jury constaté, qui ne répond pas aux conditions indispensables à un jugement équitable, est présenté comme «provisoire»;
- les prix sont disproportionnés par rapport aux enjeux et aux dépenses à engager par les concurrents;
- le calendrier est incompatible avec les exigences d'un concours international;

Jean-Pierre Weibel